



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : MLL/2311-0041-1(corr. DPC : Marie-Laure Leclef)

Bruxelles, 08/06/2022

Réf. NOVA : / (corr. DU:/)

Réf. CRMS : AA/AH/UCL20078_UCL30068_691_PROT-Silence_72_CimetiereSGL

Annexe : /

Objet : UCCLE. Avenue du Silence – Cimetière de Saint-Gilles. Demande de classement comme monument de 18 monuments funéraires et de l'entrée monumentale du cimetière.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 222, §3 du Cobat et en réponse à votre courrier du 17/05/2022, nous vous communiquons *l'avis favorable* rendu par notre Assemblée en sa séance du 1/06/2022 concernant la demande sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

Introduite le 5/04/2022 par le Collège du Bourgmestre et Échevins de la commune de Saint-Gilles, cette proposition de protection¹ vise le classement comme monument de **l'entrée monumentale du cimetière** et de **18 monuments funéraires** répartis sur le site :

1. Paulus de Châtelet – concession P50/708 ;
2. Frans Gaillard – concession P50/505 ;
3. Jean-Jacques Gaillard – concession 50/1215 ;
4. Jef Lambeaux – concession P50/497 ;
5. Géo Bernier et Jenny Hoppe – concession P50/442 ;
6. Famille Fourneaux (artiste Paul Du Bois) – concession P50/714 ;
7. Familles Meunier-Lambillotte et Losseau-Stevens (artiste Henri Puvrez) – concession P50/437 ;
8. Smits-Mullier (artiste Eugène Canneel) – concession 50/1330 ;
9. Monument aux morts (artistes René De Winne et Edmond Deswarte) – pelouse centrale ;
10. Greimans de Neuter (artiste Sylvain Norga) – concession P50/274 ;
11. Huylebroeck-Ney (artiste Sylvain Norga) – concession P2174 ;
12. Joseph Jacquemotte (artistes Fernand et Maxime Brunfaut et Dolf Ledel) – concession P2300 ;
13. Huart-Tegelbeckers (artiste anonyme) – concession P50 ;
14. Fraiteur – concession P50/178 ;
15. Joseph-Jean Michel – pelouse 14-18 ;
16. Volontaires des brigades internationales – avenue 11 ;
17. Victor Boin – concession P2334 ;
18. Henri Pirenne – concession P50/592.

¹ La proposition est fondée sur l'ouvrage: « *Le silence et les tombes. Une histoire du cimetière de Saint-Gilles* ». Édité par la Commune

Cette proposition s'ajoute aux 6 monuments funéraires qui avaient déjà été classés par arrêtés du 11/07/1991 et du 6/02/1997. Les deux hêtres pourpres monumentaux implantés le long de l'allée centrale du cimetière sont inscrits à l'Inventaire des arbres remarquables.

La proposition de classement actuelle vise pour la plupart des tombes d'artistes ou réalisées par des artistes ayant notamment œuvré à St-Gilles, mais aussi d'anciens combattants, de personnalités de la résistance, de sportifs ou d'historien. Elle est motivée par la Commune pour les raisons suivantes :

- L'intérêt généralement reconnu du cimetière de Saint-Gilles, datant de 1895 et accueillant de nombreuses tombes remarquables d'un point de vue patrimonial, historiques ou esthétiques (le site figure régulièrement au programme des Journées du Patrimoine) ;
- La qualité des sépultures proposées et la notoriété des artistes y liés, renforçant la réputation de la Commune comme ville d'art ;
- L'intérêt de certaines autres personnalités importantes à valoriser complémentaiement ;
- Les qualités patrimoniale et esthétique des constructions de l'entrée monumentale.



Vue générale du site début XXe s. et vues aériennes de 1944 et 2020 (© ArchivIris et © Bruciel)

L'HISTORIQUE DU SITE

Autrefois situé au parvis de St-Gilles autour de l'église, le cimetière communal fut transféré en 1862 à l'actuelle rue Gisebert Combaz. L'augmentation de la population nécessita toutefois assez vite l'acquisition de nouveaux terrains en dehors de la commune. Un cimetière fut aménagé dès 1881 à Uccle, le long de la chaussée d'Alsemberg, mais également rapidement remplacé par le cimetière actuel situé avenue du Silence, inauguré en 1895. Le site appartient ainsi aux nombreux cimetières extra-muros aménagés à partir des années 1870 par les communes de la première couronne et par la Ville de Bruxelles pour répondre aux évolutions démographiques de l'époque.

Le cimetière de Saint-Gilles et son entrée monumentale furent réalisés selon les plans de l'architecte communal, Edmond Quétin. Le site se développe sur un terrain de près de 12 ha à flanc de colline sur une pente sablonneuse orientée à l'ouest, offrant une vue panoramique sur la vallée de la Senne et les communes avoisinantes. Sa composition paysagère est structurée par une large avenue centrale assortie de courbes radiales et de voies serpentine, des perspectives monumentales évoluant vers la crête, de vastes pelouses, parterres circulaires (fleurs/buissons en haies/petits groupes de cyprès), arbres isolés ou d'alignement (cyprès, etc.).

La partie avant du cimetière est structurée par les rampes des galeries funéraires souterraines (devenues inaccessibles) autrefois marquées par des obélisques marquant leurs entrées. Des galeries à ciel ouvert furent ajoutées par la suite. Le cimetière abrite depuis 1933 le 1^{er} crématorium de Belgique.



Entrée des galeries souterraines et Monument aux Morts (© ArchivIris et photos jointes à la demande)

AVIS

La CRMS se prononce favorablement sur la proposition de classer comme monument l'entrée monumentale ainsi que les 18 monuments funéraires indiqués dans la demande, en raison de leur intérêt historique, artistique et esthétique. À cette occasion, elle encourage la Commune de Saint-Gilles à mener des recherches plus approfondies et à élaborer une réflexion globale sur le site du cimetière pour en faciliter la conservation et la gestion sur le moyen et le long terme.



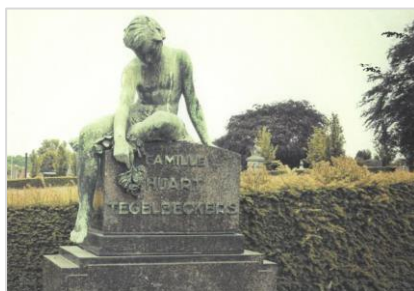
Entrée monumentale du cimetière (photo jointe au dossier)

Les pavillons et le portail de l'entrée couronnée de sa sculpture monumentale sont remarquables par leur style, leur développement et leur monumentalité. Composé de grilles, de murs et de pavillons de style néo-étrusque avec toitures à degrés (abritant originellement la salle d'attente et la morgue), l'entrée appartient au vocabulaire de l'architecture funéraire caractéristique de la fin du XIX^e siècle, que l'on retrouve également au cimetière de Bruxelles à Evere. La statue en bronze « Le Silence de la Tombe » de Julien Dillens, figure féminine agenouillée, enveloppée de draperie, montre l'influence de la sculpture italienne.

Les monuments funéraires proposés au classement mélangent les tendances architecturales de la fin du XIX^e et du XX^e s et offrent une palette représentative allant de monuments très ouvragés à des tombes plus sobres de diverses catégories :

- Les monuments à valeur esthétique et historique, œuvres de sculpteurs renommés (p.e. Eugène Canneel « À une mère » ornant la Tombe de la famille Smits-Mullier) aussi bien qu'anonymes (p.e. la sépulture de la famille Huart-Tegelbeckers) sont représentatifs de la sculpture funéraire par leur caractère ouvragé, l'usage de matériaux nobles combinés, les figures de bronze et les symboles. Leur protection comme monument est complémentaire par rapport aux monuments déjà classés, qui se caractérisent essentiellement par leurs particularités architecturales.

- Les tombes d'artistes ou de figures politiques montrant une grande originalité de composition (p.e. la tombe de Joseph Jacquemotte réalisée par les arch. M. et F. Brunfaut et le sculpteur D. Ledel).
- Les monuments choisis avant tout pour la personnalité et le rôle historique du défunt, tels Géo Bernier, Jef Lambeaux, Henri Pirenne, etc. Au-delà des motivations de la Commune, ces personnalités ont également une aura régionale, voire nationale ou plus.



Sépulture des familles Smits-Mullier, sépulture de la famille Huart-Tegelbeckers tombe de J. Jacquemotte (photos issues de l'ouvrage Le silence et les tombes. Une histoire du cimetière de Saint-Gilles)

Tout en souscrivant à la mesure de classement proposée, la Commission propose à la Commune de Saint-Gilles d'entamer dès à présent une réflexion complémentaire envisageant tant l'architecture funéraire que les aspects paysagers du site. Ceci doit permettre de développer une approche globale et d'élaborer un véritable outil d'aide à la conservation et à la gestion de ce cimetière remarquable dans son ensemble. Ce travail pourrait se décliner en plusieurs volets :

- une étude exhaustive du cimetière, appuyée par exemple sur le modèle de celle menée au cimetière d'Ixelles ;
- une analyse paysagère de l'ensemble du site, au départ de son aménagement de 1895 : cheminements, axes, articulations, nature arborée, etc. ainsi que des recherches sur l'implantation paysagère initiale des monuments/tombes : perspectives, type d'implantation, mise en valeur en fonction de leur localisation, etc.
- un inventaire exhaustif de l'ensemble des monuments funéraires, effectué dans la perspective de futures campagnes de protection éventuelles, mais également dans l'objectif de promouvoir la réutilisation de tombes dans un souci de circularité et de conservation sur le long terme.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : milleclef@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; jvandermissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels